

**Nous vous souhaitons une Bonne et
Heureuse Année 2019
et surtout une Bonne Santé**



**AUGMENTATION DES FRAIS
D'INSCRIPTION**

La hausse des frais d'inscription annoncée par le gouvernement recueille l'opposition de la quasi-totalité de la communauté universitaire. Cette augmentation devrait conduire environ 100 000 étudiants extra-communautaires à devoir payer 2 770 euros pour une licence (contre 170 euros aujourd'hui) et 3770 euros pour un master ou un doctorat (contre 243 euros en master et 380 euros en doctorat aujourd'hui).

Pour l'heure, 13 universités ont exprimé leur intention de ne pas appliquer cette hausse à la rentrée 2019. Nombre d'établissements votent des motions contre cette hausse, quelques sections CNU également, et même la CPU (Conférence des Présidents d'Université) a exprimé son opposition en réclamant «une concertation dont le cadre soit élargi, sans aucun a priori, en vue d'élaborer des propositions visant à renforcer l'attractivité internationale de la France».

Un communiqué inter syndical large (18 syndicats !) appelle à une mobilisation massive.

Que répond notre ministre à tout ça ? Que la hausse des frais d'université n'avait "pas vocation à être remise en cause dans son principe comme dans son calendrier" et que les présidents d'université en tant que fonctionnaires de l'État devaient "obéissance" et "loyauté". Ô misère démocratique ...



La pétition a dépassé les 300.000 signatures

<https://www.change.org/p/emmanuel-macron-non-à-l-augmentation-des-frais-d-inscription-pour-les-étudiant-e-s-étranger-e-s>

Mobilisation de l'intersyndicale de l'UFC, AG du 31/01/2018 (UFR-SLHS)

Environ 60 participants. Rappel de la motion du CA contre cette augmentation, adoptée en décembre.

Ordre du jour de l'AG :

- Mobilisation lycéenne,
- Réforme du bac, arrêté Licence, inquiétudes des élèves et des futurs étudiants
- Précarité étudiante (oubliée des mouvements sociaux),
- Inventer des espaces d'échanges, trouver des moyens d'actions

L'assemblée a voté le ralliement de notre mouvement aux mouvements sociaux en cours (lycéens, gilets jaunes et autres), et la participation à la manifestation du 5 février, avec préparation de banderoles à Mégevand (UFR-SLHS) dès 9h.

Pour suivre l'actualité de la mobilisation, s'inscrire à la framaliste : reforme-universitaire@framalistes.org

SCASC
Service Commun
d'Actions Sociales et
Culturelles



Nouveau départ pour le SCASC avec un nouveau Conseil du SCASC, où la CGT est bien représentée (liste intersyndicale avec Solidaires et FSU aux élections de 2018).

Depuis ces élections, le Conseil a été réuni deux fois. Lors de la 1^{ère} réunion M^{me} Natacha GENTY a été choisie directrice du SCASC (nomination par le CA peu après). La 2^{ème} réunion a été l'occasion de constituer les commissions du SCASC : "PIM et ASIU", "Actions Culturelles" ainsi que la Commission des Aides exceptionnelles qui examine les urgences sociales d'après le travail de notre Assistante Sociale.

La Commission "PIM et ASIU" s'est réunie le 24 janvier. La discussion a été jugée de bonne qualité par tous, nous avons pu proposer nos idées, notamment le besoin d'augmenter les plafonds (Quotient Familial), essayer de mettre en place la dégressivité des aides, ainsi que des propositions pour de nouvelles aides.

Nous espérons pouvoir modifier, à la hausse, les prestations pour les années futures. Les propositions devront être arrêtées, rédigées, proposées au Conseil du SCASC, puis au CA. Dossier à suivre ...

* PIM : Prestations Inter Ministérielles
ASIU : Aides Sociales d'Initiative Universitaire



Rappel : Communiqué d'actualité :
La FERC-CGT appelle à converger avec les «Gilets Jaunes»
→ <http://cgt.fercsup.net/spip.php?article4375>
Rassemblements et Manifestations, le week-end ou en soirée, Réunions publiques, AG ...

MOBILISATION GÉNÉRALE LE 5 FÉVRIER

La CGT appelle à faire du 5 février une journée interprofessionnelle de manifestations pour porter les revendications des salariés en matière de salaires, d'emploi, de conditions de travail, de protection sociale et de service public.

Préavis de grève ici → <http://cgt.fercsup.net/spip.php?article4384>





Conseil National de l'Enseignement Supérieur
et de la Recherche

CNESER Plénier du 20/12/2018

Compte-rendu CGT

→ <http://cgt.fercsup.net/spip.php?article4365>

Le CNESER du 17/12 a été boycotté par plusieurs organisations syndicales. L'ordre du jour prévoyait l'étude de plus de 20 textes, dont le budget 2019, **point pour lequel les documents ont été transmis aux élus la veille soit le dimanche 16 à midi (voir le communiqué CGT)**. *Faute de quorum la séance a été reportée au jeudi 20/12.*

Séance du 20/12 (résumé) :

Avis sur la répartition des moyens des établissements d'enseignement supérieur :

quasi-unanimité des syndicats pour dénoncer l'insuffisance des moyens (un budget ne tenant compte ni de l'inflation, ni de l'augmentation du nombre d'étudiants, ni des besoins à mettre en place dans le cadre de la loi ORE) et pour dénoncer l'augmentation des droits d'inscription des étudiants extracommunautaires.

CGT : ► voir l'intervention CGT

► **Réponse du Ministère** : On n'a pas grand-chose à répondre : tout ça est voté en loi de finance et nous on essaie de répartir. Précise qu'il reste encore 40 M€ qui seront répartis dans le cadre du plan étudiants pour les dispositifs d'accompagnement pédagogique, il y va de l'enjeu de la réussite globale des étudiants

Motion déposée par l'UNEF (résumé). Le CNESER s'oppose à l'augmentation des frais d'inscription pour les étudiants étrangers extracommunautaire ! Lundi 19/10, le Premier Ministre a annoncé «*la stratégie d'attractivité pour les étudiants internationaux*», sans aucune concertation de la communauté éducative ... Cette hausse ... constitue une atteinte à la vocation internationale de notre système éducatif ...(et) aura pour effet d'interdire nos établissements aux étudiants étrangers d'origine sociale modeste.

Par cette motion, le CNESER enjoint le gouvernement à revenir sur cette mesure ...

CNESER du 15/01/2019

Déclaration CGT sur l'état de l'emploi

→ <http://cgt.fercsup.net/spip.php?article4377>

extraits - Concernant l'emploi scientifique en France, le constat de la CGT est :

- Un secteur public dont l'emploi est de plus en plus en diminution. C'est vrai pour les emplois de chercheurs mais encore plus vrai pour les emplois de soutien à la recherche....
- Des EPST confrontés à un nombre de plus en plus réduit des possibilités de promotions pour leur personnel....
- Un secteur privé affichant une croissance qui, en partie, résulte d'un affichage, ... emplois le plus souvent affectés sur le papier et qui servent à récolter les financements publics. Il s'agit souvent d'emplois d'ingénieurs préexistants qui sont requalifiés en chercheurs,
- Une recherche de plus en plus appliquée et tournée vers la rentabilité à court terme,
- Un désengagement des jeunes à embrasser une carrière scientifique suite aux grandes difficultés de recrutement et aux carrières en

berne qui leur sont offertes,

- Des chiffres concernant les docteurs très inquiétants ... L'engouement des entreprises pour les diplômés d'ingénieurs au détriment des docteurs explique peut être la faible sensibilité envers la recherche des entreprises françaises,

- Enfin, une absence de parité qui se résorbe lentement par manque de politique volontariste.

Il est temps que le gouvernement change sa politique, guidée par un ultralibéralisme forcené, dans l'ESR comme dans le pays.

Illustration de la situation de l'emploi (avis

voté par le CT du CNRS du 27/11/2018) :

résumé : Le budget du CNRS stagne depuis plus de dix ans, ... 1581 postes de titulaires supprimés entre 2005 et 2017 (-6% des effectifs de titulaires depuis 2005). Avec la Loi de programmation des finances publiques 2018-2022, le président du CNRS annonce un recrutement de titulaires pour les 4 prochaines années : 250 chercheurs et 310 ingénieurs et techniciens par an. **Ce niveau de recrutements impliquera la suppression d'environ 340 postes de titulaires au CNRS d'ici 2022** ... Avec cette trajectoire, le CNRS et la Recherche publique en France amorcent un décrochage inédit qui met en danger leurs capacités à mettre en œuvre leur principale mission : le développement de la recherche de base et le progrès des connaissances.

Le CT demande un plan de création de 6000 postes par an pendant dix ans pour atteindre l'objectif de 3% du PIB. Au minimum, le CT demande un nombre de recrutements d'au moins 365 chercheurs et 508 ingénieurs et techniciens par an pour revenir à un CNRS dans ses dimensions des années 2000.

Janvier 1982 – La réduction du temps de travail à 39h hebdomadaire avec maintien du salaire (et la 5^{ème} semaine de congés payés et la retraite à 60 ans).

La réduction du temps de travail devient très tôt une revendication syndicale. La journée de 12h donne lieu à plusieurs luttes sociales dès les années 1830. À cette époque, on travaille 15 à 17 h/jour. Les rapports médicaux révèlent que ces épuisantes conditions de travail sont à l'origine d'une morbidité importante, en particulier chez les femmes et les enfants. **Un décret de 1848 fixe la journée de travail à 12h.**

L'Armée exprimant l'impossibilité de trouver suffisamment de conscrits en bonne santé, une première loi relative au travail des enfants dans les manufactures (mars 1841) réduit à 8h/j le travail des enfants de 8-12 ans, et 12h/j pour les 12-16 ans.

La revendication des 8h apparaît en 1864 au sein de la Première Internationale puis sera popularisée en France par le Parti Ouvrier de Jules Guesde. Le congrès ouvrier socialiste (Paris, 1889) décide d'inviter les travailleurs de tous les pays à organiser, chaque année, **une journée revendicative internationale. La date est fixée au 1^{er} mai.** Le 1^{er} mai devient dès lors une journée de lutte internationale pour la réduction du temps de travail.

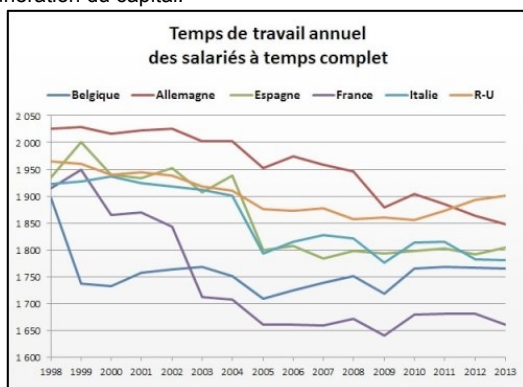
Au début du XX^{ème} siècle, deux lois importantes sont votées :

- en 1906, la loi instaure un repos hebdomadaire le dimanche,
- en 1909, c'est la loi relative aux 8h/j soit 48h/ semaine.

Dans les années 30, des enjeux économiques apparaissent, les débats se politisent. Des représentants des syndicats ouvriers et patronaux, des économistes, s'affrontent pour aboutir **en 1936 aux accords de Matignon : 2 semaines de congés payés ; la création des conventions collective ; la semaine des 40 heures** (retour des 48h en 1937 par Daladier, puis retour aux 40h en 1946).

De 1982 à 2002, la diminution du temps de travail s'inscrit dans une politique de création d'emplois avec les lois de Robien et Aubry qui ont contribué à créer 350 000 emplois selon l'INSEE. Mais dès 2003, des assouplissements apparaissent avec l'augmentation du contingent d'heures supplémentaires. Les lois TEPA de 2007 vont encore accentuer cette tendance.

Notons ici que chaque étape dans la réduction du temps de travail s'accompagne d'une remise en cause immédiate : les premières lois de 1841 et 1848 ont été abrogées sous le Second Empire ; les lois de 1936 abrogées sous Pétain. Cependant la tendance historique a toujours fini par s'imposer et le processus enclenché est irréversible. **La semaine de 32 heures voire 30 heures finira par s'imposer. C'est la seule solution pour que tous ceux qui désirent travailler puissent le faire. Il faut pour cela une réduction collective du temps de travail sans perte de salaire.** C'est aussi une mesure de partage des richesses : depuis 30 ans la part des salaires dans la valeur ajoutée a reculé de 10 % au profit de la rémunération du capital.



document de la CGT Santé Action Sociale

La position CGT avec la revendication actuelle des 32 heures hebdomadaires.

Le choix entre "**travailler moins**" et "**travailler plus**" fausse le débat, car le temps de travail se réduit du fait de l'augmentation inéluctable des gains de productivité. C'est le sens de l'histoire et du développement de l'Humanité.

Les modalités et la baisse du temps de travail sont imposés par le patronat aux salariés : temps partiel subi, amplitude horaire incompatible avec la vie privée, travail de nuit et du dimanche, contrats précaires, chômage partiel et bien entendu chômage de masse.

Le patronat cherche toujours à enterrer le débat légitime de la réduction du temps de travail car il refuse d'aborder la question du financement. Aujourd'hui, ce sont les salariés et les contribuables qui financent les conséquences des réductions et des aménagements du temps de travail. Le risque n'est donc plus supporté par les "entrepreneurs" (*en réalité les actionnaires*) mais par les salariés et les citoyens.

Aborder la question de la réduction légale du temps de travail c'est remettre le débat à sa vraie place : **quelle doit être la redistribution des gains de productivité et des richesses ?**

Nous revendiquons que ces richesses servent à améliorer la vie des salariés, leurs conditions de travail, leurs salaires et leur santé. Cette inéluctable réduction du temps de travail doit donc profiter aux salariés et à l'ensemble de la société. Il nous faut donc repenser l'intégralité de nos modes de vies et bâtir une société basée sur le progrès social et l'intérêt général.

→ Consulter notre site CGT FERC Sup de l'UFC → <https://cgt-fercsup-ufc.frama.site/>

Osez la CGT → <http://cgt.fr/Syndiquez-vous-en-ligne.html>

ou téléchargez le bulletin d'adhésion → http://cgt.fr/IMG/pdf/bulletin_synd_telecharge.pdf, ou bien adressez-vous à un camarade CGT